

DESTITUTIONS.

DEMANDE DE RAPPORTS.

M. CAMERON (Huron Sud) demande un état indiquant les noms de tous les employés qui ont été démis ou renvoyés du service civil, ou qui ont été mis à la retraite, et les raisons de cette démission, de ce renvoi ou de cette mise à la retraite, ou qui ont résigné depuis le 10 octobre 1878 ; l'état devant aussi indiquer l'emploi ou la position que ces employés occupaient, s'ils étaient permanemment ou temporairement au service du gouvernement ou en quelle qualité ils s'y trouvaient, et la date de cette démission, de ce renvoi, de cette mise à la retraite ou la date à laquelle ces employés ont résigné.

M. KIRKPATRICK : Je considère l'intention manifestée par l'honorable monsieur dans sa motion comme très-louable ; mais en même temps, je crois que l'intérêt que le public peut prendre à la question actuelle ne serait pas satisfait si on ne lui donnait des renseignements qui lui permettent d'établir des points de comparaison entre ceux qui occupent maintenant les bancs de la Trésorerie et ceux qui y siégeaient avant eux. Ainsi, dans le but d'obtenir ces renseignements, je proposerai, secondé par M. McCarthy que les mots suivants soient ajoutés à la motion : “ aussi un état semblable indiquant les noms de toutes les personnes qui ont été démis, renvoyés ou mises à la retraite ou qui ont résigné entre le 4 novembre 1873 et le premier avril 1874 ; et aussi les noms des personnes nommées à un emploi public entre ces deux dates, la nature de cet emploi et le traitement qui y est attaché.

M. CAMERON : Lorsque j'ai préparé ma demande, ma première intention était d'embrasser l'espace de temps compris entre le 1er janvier 1878 et la date actuelle. J'aurais de même demandé ce que veut l'amendement, n'avais-je été sous l'impression que tous les renseignements exigés par l'hon. monsieur avaient déjà été fournis ; mais je ne m'oppose pas à l'amendement. Comme mon honorable ami, c'est pour moi un motif de curiosité, et un motif louable de curiosité que de vouloir connaître l'état exact du service public pendant la pé-

riode de temps en question. Les dépenses nécessaires à la préparation de ces états m'ont empêché de demander ce que mon honorable ami veut obtenir par son amendement. Dans tous les cas, l'honorable monsieur connaît peut-être mieux que moi quelles sont les vues et les intentions du gouvernement sur des matières de ce genre, et si le gouvernement désire consentir à la dépense, je n'ai pas d'objection. Peut-être serait-il tout aussi bien de donner à quelque vingt ou trente employés que l'on me dit n'avoir rien à faire pendant la session l'ouvrage que nécessitera l'amendement de mon honorable ami.

La motion telle qu'amendée est adoptée.

NOMINATIONS DANS LE SERVICE CIVIL.

DEMANDE DE RAPPORT.

M. CAMERON (Huron Sud) demande un état indiquant les noms et les derniers domiciles de toutes les personnes qui ont été nommées à des emplois depuis le 10 octobre 1878 ; indiquant aussi la nature de l'emploi, la date de cette nomination ; si cette nomination a été faite dans le service civil ou ailleurs, ou dans le service public, et si cette nomination est permanente ou temporaire.

SIR JOHN A. MACDONALD propose que la motion soit amendée comme suit : “ indiquant les noms et les derniers domiciles de toutes les personnes qui ont été nommées ou promues, ou dont les traitements ont été augmentés depuis le 17 septembre 1878, indiquant aussi la nature de l'emploi.”

M. CAMERON : Je n'ai pas d'objections à cela ; mais l'honorable monsieur voudrait peut-être ajouter aussi : “ indiquant de plus le traitement actuel de chaque personne.”

SIR JOHN A. MACDONALD : Je veux bien.

M. CARTWRIGHT : Il serait peut-être à-propos de diviser la motion en deux parties. L'honorable monsieur veut sans doute obtenir les noms des personnes nommées depuis le 17 septembre au 10 octobre, et son honorable ami, depuis le 10 octobre. Il y aurait un avantage à